



Réunion de bureau

Lyon,
Le 25 avril 2017

upds
Union des professionnels
de la dépollution des sites



1. Présentation de TESORA



2. Informations diverses



Informations diverses - publications

- ✓ **Méthodologie SSP** : note du 19 avril 2017
- ✓ Réponse à question écrite à Mme la Ministre sur la situation de monopole du LNE et l'impossibilité d'accès à la certification des sociétés unipersonnelles.
- ✓ Publication « **Guide BCA** » Ademe/UPDS sur le Bilan Coûts Avantages
<http://www.upds.org/images/stories/BCA/Guide-BCA-VF-version-A04.pdf>

- ✓ Mise en ligne **BDSolu** : ouverture bancarisation... (moyenant signature d'une convention avec le BRGM) mais pas d'accès aux données: <http://www.bdsolu.fr>



Informations diverses - colloques

- ✓ 10 et 11 mai : colloque réseau ESSORT sur la recherche (Ademe)
- ✓ 21 et 22 juin 2017 : Remediation fonctionnelle des SSP - Adebiotech
- ✓ Du 26 au 30 juin 2017 : Aquaconseil à Lyon

Informations diverses – Appels à projets

- ✓ AP recherche GESIPOL : date limite 20 juin 2017
- ✓ AP Friches : date limite 30 juin 2017



Informations diverses - consultations

- ✓ Norme **NFX 31-620**
 - sollicitation révision partie 3 (template à préparer avant le 12/5)
 - révision partie 2 (prochain GE le 23/5)
- ✓ Consultation sur le **projet de guide TEX** – avis à renvoyer à CDH avant le 15/5.
- ✓ Révision du **référentiel** de certification : avis à renvoyer au LNE (DLC 21/4).
- ✓ Projet de guide **IDFriches** sur les diagnostics : ASAP



3. Étude SGS



Étude SGS

Assistance des adhérents de l'UPDS à la mise en œuvre du décret du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail (**obligation réglementaire**).

✓ Objectif ?

Valider auprès de la DGT (Direction générale du travail) le principe de « chantier de référence » au niveau de la profession (uniquement accepté aux bornes de l'entreprise pour l'instant) afin de limiter la multiplication des contrôles.

✓ Actions déjà réalisées

- Évaluation des risques au niveau de la profession.
- Définition des GEH (Groupes d'Exposition Homogènes).
- Stratégie d'échantillonnage.



Étude SGS

✓ Actions en cours

- **Création d'une base de données UPDS** : compilations des mesures d'exposition existant chez les adhérents (11 participants)
= > + de 45 000 résultats analytiques issus de 1200 échantillons.

>> **Cibler 2000 à 2500 résultats analytiques pour limiter les coûts** (environ 9 k€ TTC pour la création de la base de données, hors intégration des nouveaux résultats analytiques obtenus dans le cadre de l'étude).

>> **Limiter aux polluants suivants :**

métaux (Pb, Hg, Cr, Cd, As) ;

hydrocarbures dont les BTEX (4) et les HAP (15 congénères) ;

COHV (6 dont chlorure de vinyle, phénol) ;

- **Mesures sur le terrain** : Sur un an. Rien n'est possible sans vous ! (coûts des prél/analyses négociés par UPDS mais pris en charge par adhérent).

✓ Publication rapport : avril 2018



4. Retour sur la feuille de route 2017



Budget 2017

		Budget prévisionnel 2017	Rappel BILAN 2016
Recettes	Cotisations	240 000 €	227 356,00 €
	Résultats financiers	1 800 €	2 118 €
	Subvention (étude BCA Ademe)	- €	71 462,00 €
	Colloque (sponsoring et achat des places)	20 000 €	14 561,00 €
	Total	261 800 €	315 497 €
Dépenses	Salaires et charges	143 000 €	136 334 €
	Etude BCA	- €	88 089 €
	POLLUTECH	- €	32 152 €
	Communication : MàJ docs comm pour pollutech, magazine,...	2 000 €	0 €
	Cotisations à tiers (Fnade, AFITE, PEXE, NICOLE, AFNOR, LIFTI)	27 000 €	19 682 €
	Etude SGS suivi des expositions	18 000 €	0 €
	Loyers yc ménage et assurances/ location de salles	16 000 €	13 734 €
	Colloques en région	30 000 €	13 522 €
	Frais de mission / receptions	16 000 €	12 090 €
	Frais divers (fournitures, téléphone, affranch, gestion informatique, frais bancaires, abonnements)	4 500 €	4 472 €
	Comptable (bilan + gestion paye) + Commissaire aux comptes	5 600 €	3 126 €
	Amortissement matériel	600 €	336 €
	Frais d'inscription à colloques (Intersol, ...)	500 €	114 €
	Impôts sur intérêts CSL et CA, taxe sur salaire, taxe bureau	500 €	363 €
	Frais avocats : révision statuts et relecture guide BP MOA/MOE/TVX	5 000 €	0 €
	Divers et imprévus	- €	500 €
	Total	268 700 €	324 514 €

Résultat d'exploitation prévisionnel	-	6 900 €	-	9 016 €
---	----------	----------------	----------	----------------



Courrier aux candidats à la Présidentielle 2017



« Une nation qui détruit son sol se détruit elle-même », F.D. Roosevelt
Propositions de l'UPDS aux candidats à la Présidentielle, pour préserver les sols, ce patrimoine que nous léguons à nos enfants.

Eviter tout risque sanitaire

De fait de leur activité et de leur histoire, la qualité des sols et des eaux souterraines des anciens sites industriels est souvent dégradée (présence d'hydrocarbures, de solvants, de métaux lourds, de pesticides, etc.). En application du Grenelle de l'Environnement, l'idée de réhabiliter ces sites pour y créer de nouveaux quartiers (reconstruire la ville sur la ville) n'est vertueuse, à condition de mener une reconversion dans les règles de l'art pour que les populations qui y résideront ne soient pas exposées à ces différents polluants.

Malheureusement, à cause de la pression foncière et des contraintes économiques, de nombreux aménagements se font en préférant la mise en œuvre de restrictions d'usage (interdiction d'utiliser les eaux souterraines, interdiction de faire un potager ou de planter des arbres fruitiers dans son jardin, interdiction de logements en rez-de-chaussée, etc.) et de mesures constructives (sur-ventilation des bâtiments, etc.) au détriment d'une réelle amélioration de la qualité des sols, des eaux souterraines et de l'air.

Un cadre réglementaire qui fait défaut

Ces pratiques sont possibles car il n'existe pas, en France, de réglementation claire sur les sols, alors qu'il en existe sur les autres compartiments environnementaux (eau, air, biodiversité, faune, flore, etc.). En effet, alors que les sols sont au cœur d'enjeux primordiaux pour l'homme et les écosystèmes, aucun texte réglementaire ne fixe d'obligation de maintien de qualité de ce milieu (en dehors des obligations liées aux exploitants d'ICPE lors de la cessation de leur activité). Ce vide réglementaire incite certains maîtres d'ouvrage à faire preuve de peu de rigueur, même s'ils engagent leur responsabilité.

Par ailleurs, dans le cadre des projets d'aménagement actuels (Grand Paris, Bordeaux Métropole, Grand Lyon...), et du fait de la rarefaction des granulats naturels, les sols traités par nos adhérents (1,5 millions de tonnes par an) constituent une ressource non négligeable. Malheureusement, pour des questions de responsabilité, leur statut de déchet est un frein à leur valorisation, alors même que le recyclage de ces produits permettrait de participer à la dynamique de reconversion des friches, en répondant aux préoccupations d'économie circulaire.

La création d'une loi sur les sols et la levée des freins réglementaires actuels seraient sans aucun doute l'occasion de clarifier ces différents points et de dynamiser la reconversion des friches.



Courrier adressé en RAR aux 11 candidats + diffusion sur réseaux sociaux.

Des professionnels certifiés

De même, la gestion des sites pollués est un métier très spécifique, qui fait appel à des domaines de compétences multiples (géologie, hydrogéologie, chimie, génie des procédés, risques sanitaires, etc.). A partir du début des années 1990, une méthodologie de gestion de ces sites potentiellement pollués s'est mise en place sous l'impulsion des professionnels et de l'Etat¹. En 2011, une certification des professionnels de la dépollution des sites, déclinée par le LNE² et aujourd'hui détenue par une cinquantaine de sociétés, a été créée, sous l'égide du Ministère de l'Environnement, avec l'accord de toutes les parties prenantes.

La spécificité de notre métier, couplée aux enjeux sanitaires de la gestion des sites pollués précédemment évoqués, mène à vous proposer, à l'instar de ce qui existe pour l'aménagement d'équipement, que les études de pollution sur les sites (potentiellement) pollués ainsi que les travaux de dépollution soient réalisés uniquement par ces sociétés certifiées. Cela permettrait en effet de s'assurer d'un niveau optimal de qualité dans ce domaine très sensible en lien direct avec la santé publique.



¹ Cf. note aux pages 20 à 24 février 2007.
² LNE : Laboratoire National d'Essais - <http://www.lne.fr/fr/information/certification-des-sites-pollues.asp>

Une aide financière pour inciter les bonnes pratiques

Enfin, la mise en œuvre d'une politique fiscale incitant les maîtres d'ouvrage à mener de réels travaux de dépollution des sols et des eaux souterraines lors de la reconversion de friches industrielles en logements serait, sans aucun doute, un moteur pour toute la filière tout en permettant de préserver pour les générations futures le patrimoine qui constitue les sols.



Jean-Michel BRUN
Président de l'UPDS

UPDS, Union des Professionnels de la Dépollution des Sites, est l'organisme patronal du secteur des sites et sols pollués. Créée en 1990, l'UPDS regroupe actuellement 41 entreprises, 28 bureaux d'études et 14 entreprises de travaux. Avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 400 M€ et 2000 salariés, ces 41 entreprises représentent près de 90% du secteur d'activité de la dépollution des sites.



Courrier aux candidats à la Présidentielle 2017

Idées développées :

- Limiter les risques sanitaires lors de la reconversion des friches ;
- Créer une loi sur les sols ;
- Possibilité de valoriser les matériaux traités dans une logique d'économie circulaire ;
- Réserver les interventions sur SSP aux sociétés certifiées ;
- Mettre en place des incitations fiscales pour favoriser les travaux de dépollution lors de la reconversion des friches.



Ouverture du syndicat

Etape 1 : « toilettage » des statuts pour les rendre plus opérationnels.

Etape 2 : ouvrir le syndicat à de nouveaux adhérents => réflexion sur administration du syndicat => modification des statuts.

Objectif : vote des nouveaux statuts lors de l'AGE 2018.

Moyens : travail avec un avocat spécialisé dans le droit des associations.

Quelle ouverture ? Intégration des avocats en réflexion (RV CDAE).



UPDS en régions : quelles actions prévues ?

Objectif	Faire connaître l'UPDS en dehors de la sphère parisienne. Faire savoir que les sujets portés par l'UPDS sont +larges que la certification. Créer des partenariats avec des organismes locaux.
Moyens	Colloques sur une demi-journée (9h-13h) + cocktail-déjeunatoire (13h-15h).
Sujet	Aménagement et projets immobiliers sur sites pollués.
Public	Promoteurs/aménageurs en priorité. Industriels si intéressés. 80 à 100 personnes.
Régions	Grand-Est (Metz), PACA (Nice), ARA, Hauts de France, Aquitaine, Pays de la Loire.
Programme	Sélection des interventions sur appel à communications.
Budget	Dépenses : 15 k€ - Recettes : 10 k€.



LE LIFTI

LABORATOIRE D'INITIATIVES FONCIÈRES ET TERRITORIALES INNOVANTES

Fonds de dotation créé le 31/12/16.

Fondateurs : Marc KASZYNSKI, Me ROUSSEL, DS avocat, PREAM Immobilier, VILOGIA.

Objectifs :

- ✓ améliorer la communication entre les partenaires pour une meilleure connaissance de la valeur des friches.
- ✓ Faire prendre conscience à l'administration des contraintes de réaménagement des friches.

3 projets :

- ✓ **Open data du foncier** : plateforme collaborative sur le foncier
- ✓ **Recycler les friches** : promouvoir le recyclage des friches, recenser les gisements de friches, création d'un GT sur les modèles économiques de recyclage des friches,...
- ✓ Assises Nationales du foncier.



LE LIFTI

Droits d'entrée :

- 10 000 €/an sur 3 ans
- Négocié à 2 000 €/an sur 3 ans + investissement de 2/3 adhérents à 10000 €/an
- Montants déductibles des impôts – reportables mais pas de crédit d'impôt)

GT créés au sein du comité Recycler les friches :

- Identification du gisement du renouvellement urbain : démarche pro-active de recensement pour mieux intégrer les friches dans les stratégies urbaines et mieux anticiper la gestion des contraintes environnementales.
- Modèle économique du recyclage des friches et valorisation du foncier : expliciter le modèle économique ; tester sa viabilité pour les investisseurs publics ; compte à rebours promoteurs/aménageurs ; prise en compte de la pollution dans les évaluations de France Domaine.
- Statut juridique des friches : mesures incitatives de bonne gestion transitoires ou définitives des sites en friche ; défiscalisation de certains travaux => mobiliser les gisements par le droit et la fiscalité.



Conseil des Maîtres d'Ouvrage

Format	Réunion informelle - échanges en petit comité
Invitation	Par type de client (industriels VS aménagement BTP). 2 à 3 membres du bureau + CDH
Interlocuteurs	Technicien + acheteur (1ère liste établie)
Sujets	Leurs attentes. Leur perception de la certification. Leurs suggestions.
Planning	2 à 3 rencontres à planifier d'ici fin septembre



6. UPDSMag1 : enquête satisfaction



UPDS Mag n°1 : Statistiques générales

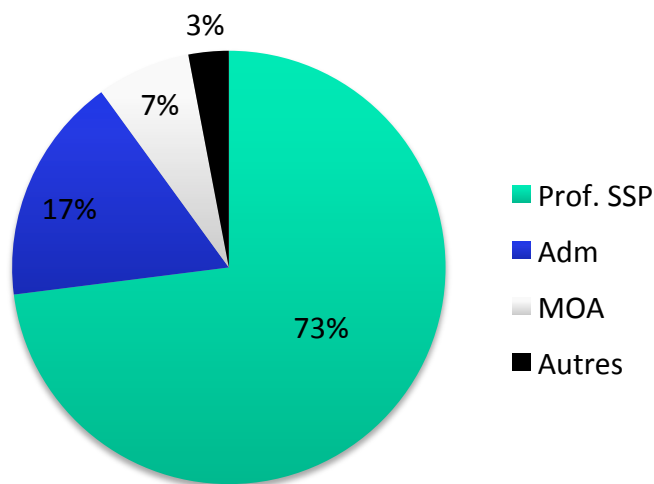
Nb de vues	Nb de clics sur notre site	Temps moyen de lecture	Support de lecture		
			Ordinateur	Smartphone	Tablette
855	300	29 minutes	83,50%	0,50%	16%

Et cela, malgré des soucis de diffusion par e-mailing.



UPDS Mag n°1 : Enquête de satisfaction

Ce magazine dédié aux SSP vous semble-t-il utile ?	
Oui	95%
Non	5%



Répondants à l'enquête (42)
+ nbx retours oraux et par mail

Le nombre de pages de ce magazine est-il	
correct	95%
trop élevé	5%

Avez-vous trouvé ce magazine agréable à lire ?	
Oui	98%
Non	2%



Des lecteurs très enthousiastes...

Commentaires très positifs :

✓ Sur la forme :

- mise en page agréable ;
- bien illustré et bien rédigé ;
- présentation synthétique et claire ;

✓ Sur le fond :

- Seul magazine dédié aux SSP ;
- Veille technique et réglementaire ;
- Actualité du métier ;
- Sujets et références pour aller plus loin.

Articles les + « populaires » : Guide BCA ;

Loi ALUR et ATTES ; Pollutions volatiles dans les sols ; Publications récentes.

Un seul avis négatif sur le format, jugé peu pratique. Préférence pour newsletter plus facilement lisible sur smartphone.



Merci pour votre attention...

Des questions ?

